Depuis le plateau agricole

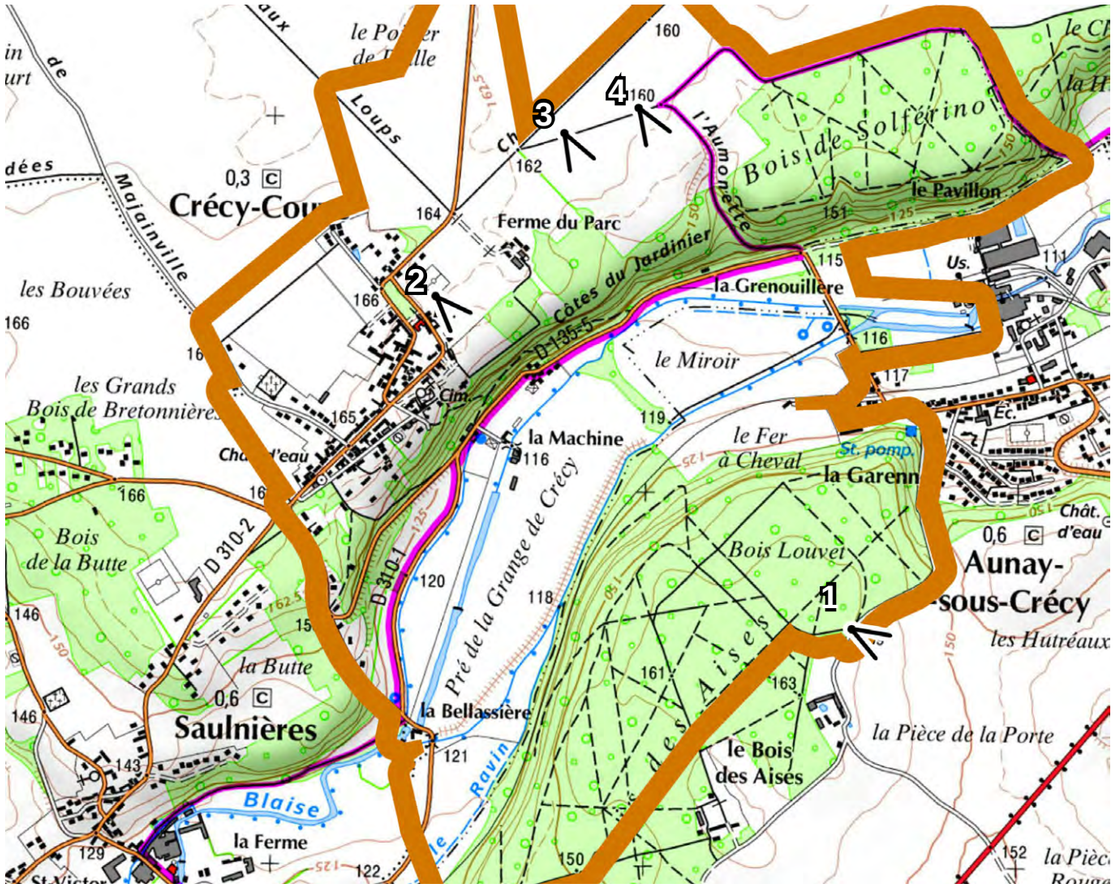

Pour les vues depuis le plateau nous avons identifié les points de vues accessibles par des cheminements relativement praticables. D'autres vues sont évidemment possibles depuis les champs, mais il s'agit dans ce cas de terrains privés.

Le point de vue 1 s'observe depuis la route au sud du bois Louvet. L'accès y est donc simple et ouvert à tous, mais destiné davantage aux véhicules qu'aux piétons. La vue étant totalement dégagée, la visibilité des éoliennes à ce point (et tout au long de cette route) est évidente. A noter que pour ce point de vue le village de Crécy-Couvé se trouve derrière l'observateur : il n'est pas visible puisque caché par le bois Louvet. Le projet éolien et la ZPPAUP sont ici diamétralement opposés ce qui exclut les co-visibilités.

1

Observation depuis le stade communal libre et facile d'accès. Le plateau voisin (rive droite) est bien visible de ce point.

2

Ce point de vue est accessible depuis un chemin de terre à l'accès limité. Le chemin est public mais à vocation agricole donc emprunté occasionnellement. Bien que le plateau voisin (rive droite) ne soit pas visible, le haut des pales des éoliennes pourrait éventuellement être visible par dessus le bois.

3

Ce point de vue se trouve à quelques pas du point de vue précédent et présente donc le même contexte. Cependant, nous pouvons constater que le plateau voisin est légèrement plus visible offrant une autre vue potentielle sur les éoliennes.

4

Carte de localisation des cônes de vue potentiels identifiés depuis le plateau agricole (cf. photos page 21)

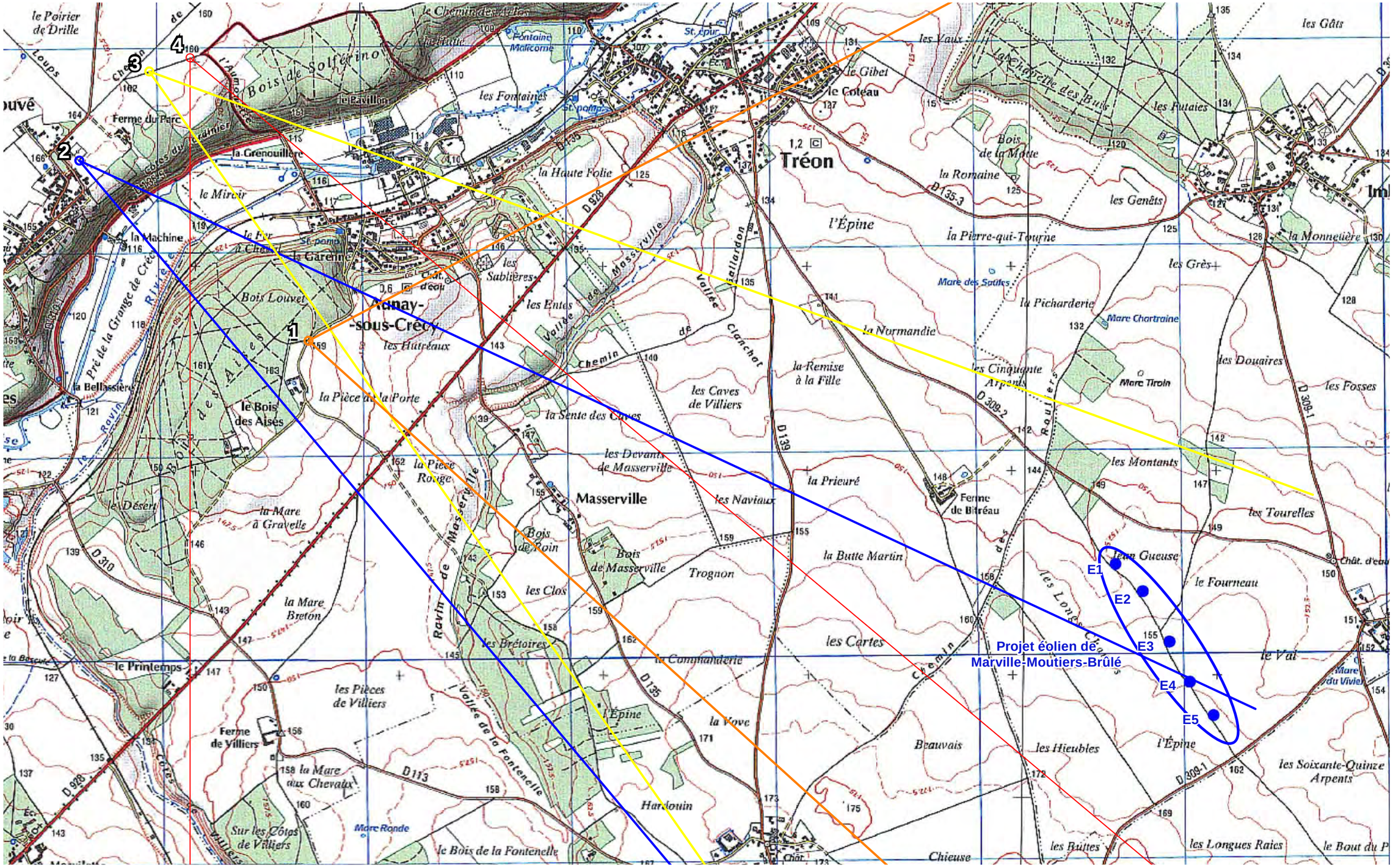

Report des angles de vue potentiellement dégagés relevés sur site à l'aide d'un compas de relèvement

B - Photomontages réalisés depuis les points de vue ouverts en direction du projet

Les points de vues présentés dans cette partie ont été choisis pour leurs orientations et leurs visibilités sur le projet permettant de témoigner de l'impact visuel qu'il aura depuis ces emplacements. Les photomontages permettent ainsi d'envisager une image précise du paysage avec la présence du parc éolien.

NOM : HAUT DE COTEAU, DEPUIS LE LIEU DE PIC-NIQUE AU BOUT DU CHEMIN DE LA MACHINE

POINT DE VUE N°1

date de prise de vue :	Décembre 2013
localisation du point de vue :	x - 522 407
(en Lambert II étendu)	y - 2 408 368
	z - 151 m

focale utilisée : équivalent 50 mm argentique

ETAT INITIAL

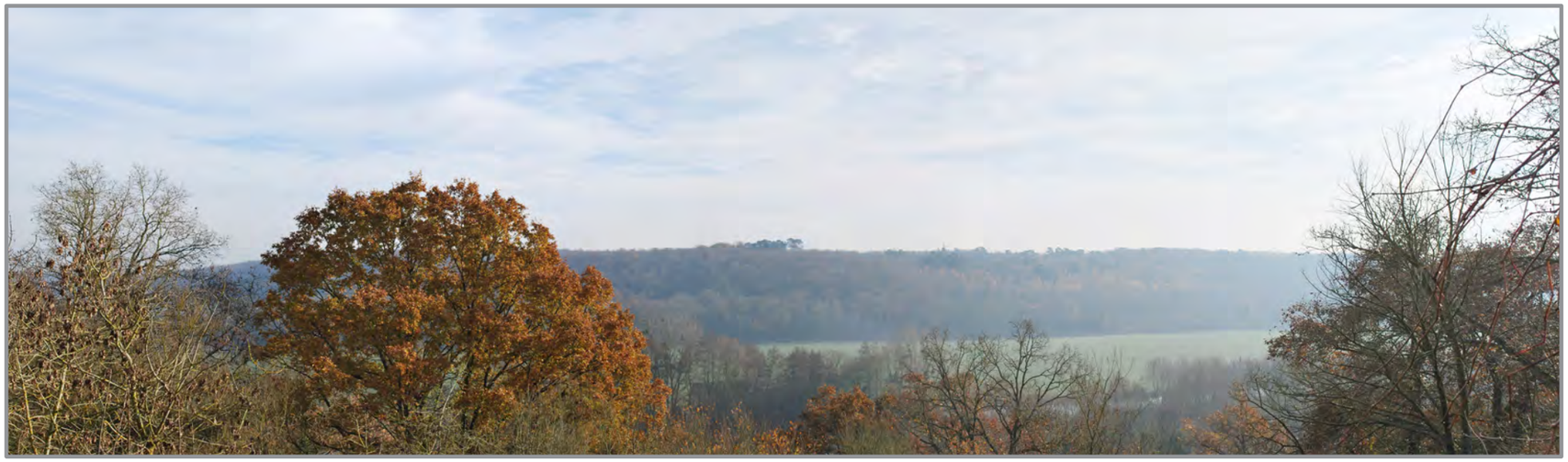

PROJET

éolienne visible la plus proche : E1 à 5 230 m // éolienne la plus proche : E1 à 5 230 m

NOM : EN HAUT DE COTEAU, EN LIMITE DU VILLAGE / AU BOUT DU CHEMIN DE LA DESSERTE
POINT DE VUE N°2

date de prise de vue :	Décembre 2013
localisation du point de vue :	x - 522 245
(en Lambert II étendu)	y - 2 408 252
	z - 161 m

focale utilisée : équivalent 50 mm argentique

ETAT INITIAL

PROJET

éolienne visible la plus proche : E1 à 5 353 m // éolienne la plus proche : E1 à 5 353 m

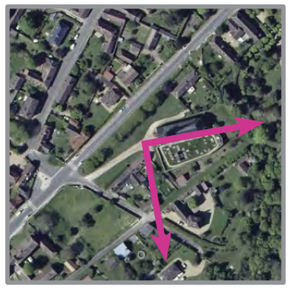

NOM : SUR LA PLACETTE À PROXIMITÉ DE L'ÉGLISE
POINT DE VUE N°3

date de prise de vue :	Décembre 2013
localisation du point de vue :	x - 522 321
(en Lambert II étendu)	y - 2 408 450
	z - 163 m

focale utilisée : équivalent 50 mm argentique

ETAT INITIAL

PROJET

Il existe devant l'entrée de l'Église, un petit espace depuis lequel des vues sont également possibles vers le plateau opposé. Un point de vue a été pris pour la réalisation d'un photomontage. Depuis ce point de vue, les éoliennes sont presque totalement masquées. Il est probable qu'un plus grand nombre d'éoliennes soit visible depuis d'autres endroits à proximité de l'Église. Les ouvertures visuelles vers le projet restent toutefois très limitées dans ce secteur en raison des nombreuses masses bâties situées en premier plan.

A noter : la portion d'éolienne visible, à savoir une partie du rotor uniquement, demeurera invariable.

éolienne visible la plus proche : E1 à 5 340 m // éolienne la plus proche : E1 à 5 340 m

NOM : DEPUIS LE DEUXIÈME ÉTAGE DE L'ANCIEN BAILLAGE DE JUSTICE (ACTUELLE MAIRIE)
POINT DE VUE N°4

date de prise de vue :	Décembre 2013
localisation du point de vue :	x - 522 356
(en Lambert II étendu)	y - 2 408 646
	z - 177 m

focale utilisée : équivalent 50 mm argentique

ETAT INITIAL

PROJET

éolienne visible la plus proche : E1 à 5 370 m // éolienne la plus proche : E1 à 5 370 m

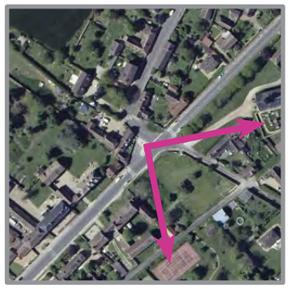

NOM : DEPUIS LA ROUTE PRINCIPALE DU VILLAGE, AU CARREFOUR DE LA RUE DE L'ANCIEN CHÂTEAU ET DE LA RUE DU RELAIS
POINT DE VUE N°5

date de prise de vue :	Décembre 2013
localisation du point de vue :	x - 522 305
(en Lambert II étendu)	y - 2 408 456
	z - 164 m

focale utilisée : équivalent 50 mm argentique

ETAT INITIAL

PROJET

éolienne visible la plus proche : E1 à 5 375 m // éolienne la plus proche : E1 à 5 375 m

NOM : DEPUIS LE PLATEAU EN LIMITE SUD DE ZPPAUP, DEPUIS LA RUE DE VILLIERS AU SUD DU BOIS LOUVET
POINT DE VUE N°6

date de prise de vue :	Décembre 2013
localisation du point de vue :	x - 523 511
(en Lambert II étendu)	y - 2 407 814
	z - 161 m

focale utilisée : équivalent 50 mm argentique

ETAT INITIAL

PROJET

éolienne visible la plus proche : E1 à 4 016 m // éolienne la plus proche : E1 à 4 016 m

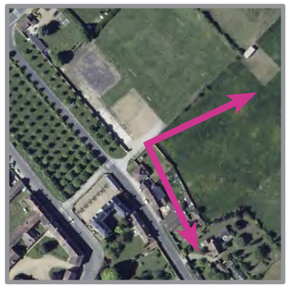

NOM : EN LIMITE DE VILLAGE, DEPUIS LES TERRAINS DE FOOTBALL LE LONG DU CHEMIN D'ENFER
POINT DE VUE N°7

date de prise de vue :	Décembre 2013
localisation du point de vue :	x - 522 379
(en Lambert II étendu)	y - 2 408 704
	z - 163 m

focale utilisée : équivalent 50 mm argentique

ETAT INITIAL

PROJET

éolienne visible la plus proche : E5 à 6 253 m // éolienne la plus proche : E1 à 5 370 m

NOM : SUR LE PLATEAU EN SORTIE NORD DE CRÉCY-COUVÉ, DEPUIS UN CHEMIN AGRICOLE
POINT DE VUE N°8

date de prise de vue :	Décembre 2013
localisation du point de vue :	x - 522 747
(en Lambert II étendu)	y - 2 409 153
	z - 162 m

focale utilisée : équivalent 50 mm argentique

ETAT INITIAL

PROJET

éolienne visible la plus proche : E1 à 5 216 m // éolienne la plus proche : E1 à 5 216 m

C > Coupes topographiques - les coupes réalisées tiennent compte du relief, des masses boisées (h=15m) et des masques bâtis (évalués en moyenne à 6m).

Les coupes ont été effectuées selon des axes stratégiques passant soit par des monuments historiques soit par des axes de transport, le tout en couvrant au maximum les différentes unités paysagères caractéristiques de la ZPPAUP de Crécy-Couvé. Ces coupes permettent ainsi d'analyser la visibilité des éléments du projet et en particulier de mettre en évidence les secteurs de non visibilité du parc éolien.
Le plan ci-dessous précise les quatre axes étudiés.

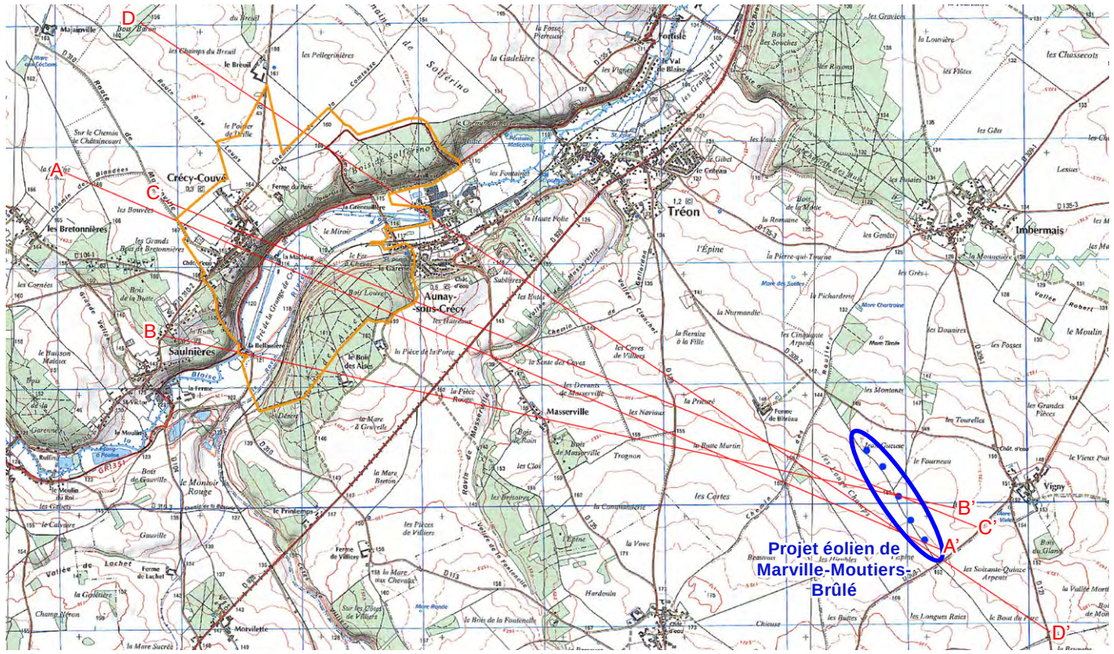

Coupe A-1 : au niveau de la route principale de Crécy-Couvé sur le plateau

Dans ce cas précis, nous pouvons voir que depuis la route le boisement du coteau rive gauche empêche toute vue sur les éoliennes. Cependant, les ouvertures visuelles depuis le village sont généralement liées à une ouverture dans ce boisement. C'est alors le boisement du coteau de rive droite qui sert de masque visuel. Dans ce cas précis, les éoliennes ne sont cachées que partiellement et le rotor et les pales sont alors visibles. Si on ne tient compte que du relief, en revanche la vue sur les éoliennes est complète. Cependant, les boisements des coteaux étant situés dans la ZPPAUP, ils sont par définition protégés. De plus depuis la route principale de Crécy-Couvé, les alignements bâtis limitent les vues aux premiers plans permettant peu de points de vue sur le paysage éloigné.

Note :
hauteur des maisons = 6 m
hauteur des arbres = 15 m
hauteur des éoliennes = 150 m

ouverture visuelle en tenant compte des arbres

ouverture visuelle en tenant compte uniquement du relief

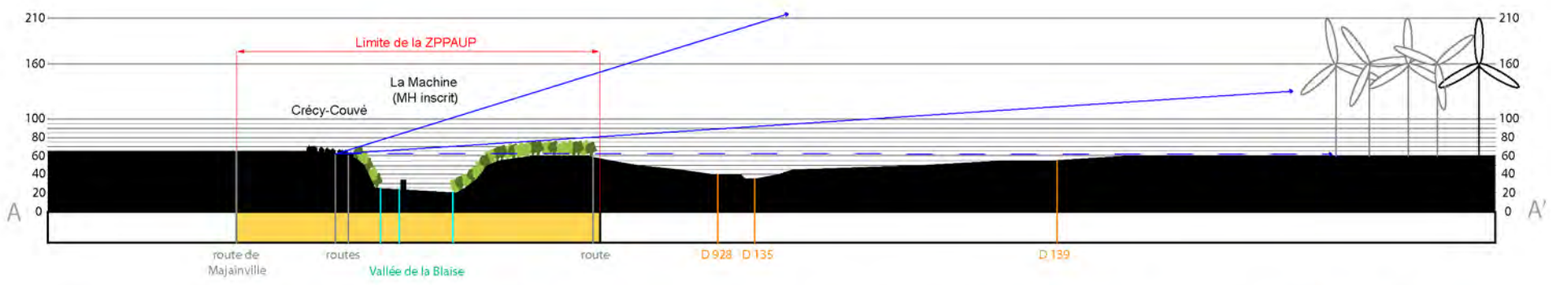

0 250m 500 m 1000 m

Coupe A-2 : au niveau du fond de vallée au niveau de la machine hydraulique (MH inscrit)
Dans ce cas précis nous pouvons voir que le boisement comme le relief protègent le fond de vallée de toute visibilité sur les éoliennes.

Note :
hauteur des maisons = 6 m
hauteur des arbres = 15 m
hauteur des éoliennes = 150 m

ouverture visuelle en tenant compte des arbres

ouverture visuelle en tenant compte uniquement du relief

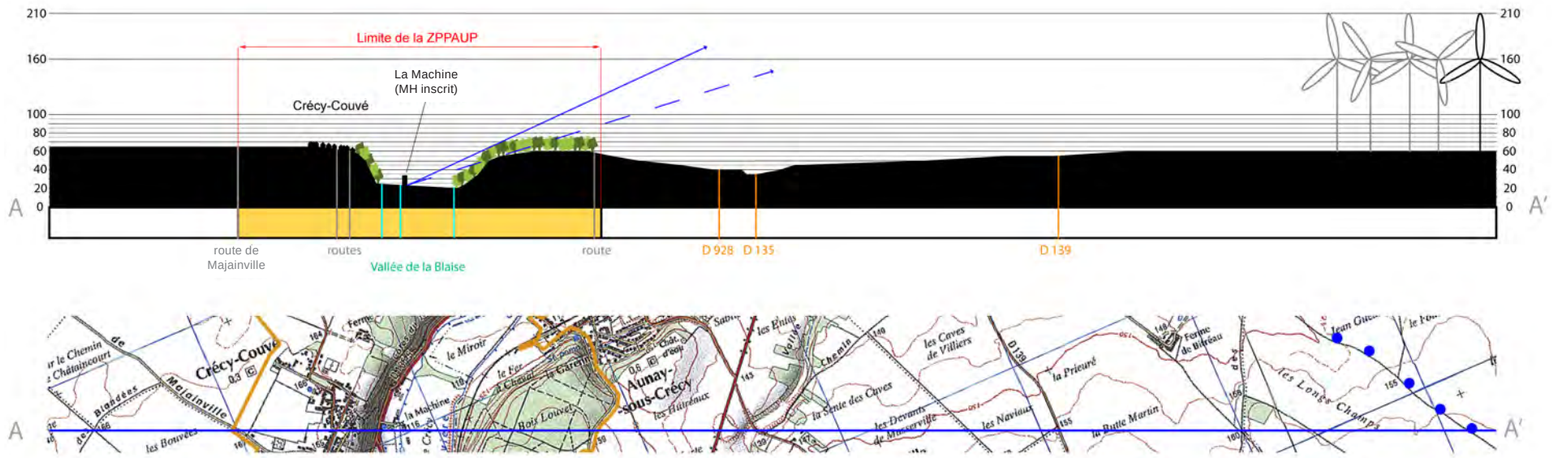

0 250m 500 m 1000 m

Coupe B : depuis le fond de vallée au niveau de la Bellassière (MH inscrit) et flanc de coteau
Repère 1 : Dans ce cas précis nous pouvons voir que les boisements comme le relief protègent le fond de vallée de toute visibilité sur les éoliennes.
Repère 2 : En revanche, en remontant sur le coteau rive gauche au niveau de la Saulnières, une partie des pales devient visible au dessus des boisements. Cependant, ce 2ème point d'observation, est situé hors de la ZPPAUP.

Note :
hauteur des maisons = 6 m
hauteur des arbres = 15 m
hauteur des éoliennes = 150 m

ouverture visuelle en tenant compte des arbres

ouverture visuelle en tenant compte uniquement du relief

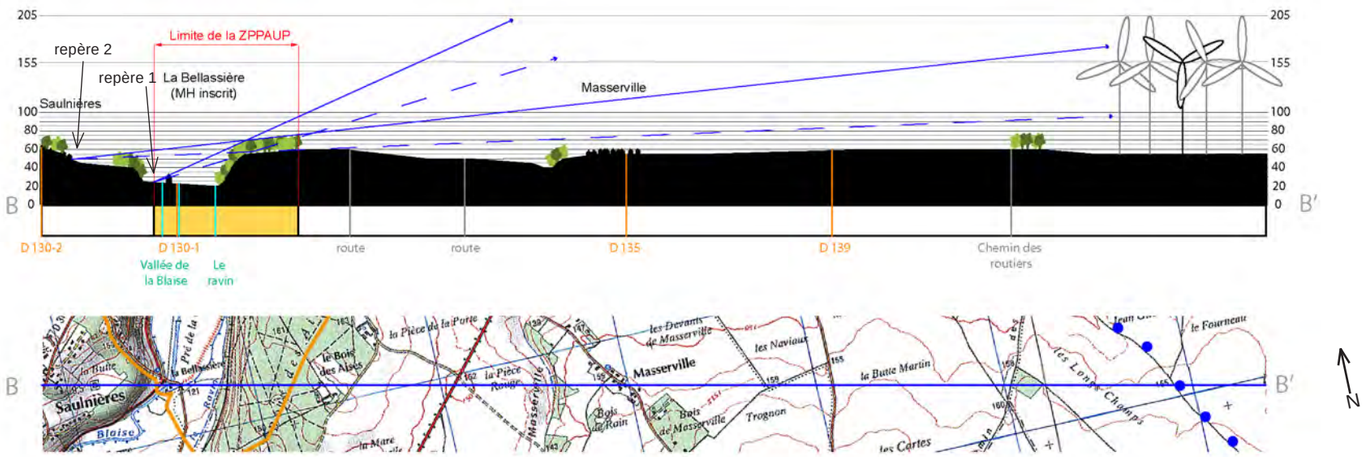

0 250m 500 m 1000 m

Coupe C : depuis la Terrasse (MH inscrit) - située à 5 km du projet éolien

Ce bâtiment est situé à flanc de coteau et surplombe la vallée. Bien qu'en limite de boisement, la vue est totalement dégagée, les pales des éoliennes sont donc visibles au dessus du boisement du coteau rive droite. Le relief en lui même n'offre pas de masque visuel et la visibilité sur les éoliennes sans le boisement serait totale. Cependant, les boisements des coteaux étant situés dans la ZPPAUP, ils sont par définition protégés.

La hauteur et l'emplacement de ce bâti en font un des rares point d'observation sur les éoliennes, et non représentatif des autres vues depuis Crécy-Couvé. De plus, la partie protégée au titre des monuments historiques est la grille en fer forgée, orientée côté rue et masquée par un jardin arboré.

Note :
hauteur des maisons = 6 m
hauteur des arbres = 15 m
hauteur des éoliennes = 150 m

ouverture visuelle en tenant compte des arbres

ouverture visuelle en tenant compte uniquement du relief

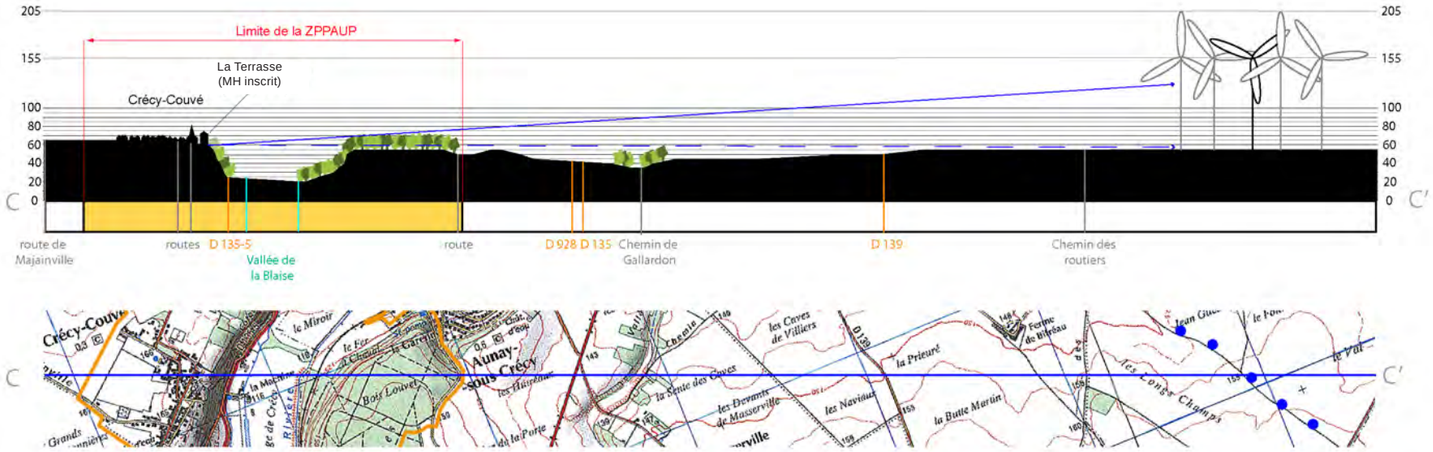

0 250m 500 m 1000 m

Coupe D : vues en limite de ZPPAUP sur le plateau et en fond de vallée

Repère 1 : dans la vallée, au pied du coteau rive gauche, le haut des pales est masqué par les boisements situés sur le coteau opposé. En revanche, le bois servant de masque visuel est situé hors de la ZPPAUP et donc potentiellement non protégé. Si on se réfère uniquement au relief, une hauteur de pale serait alors visible. Néanmoins, il s'agit d'un chemin de terre bordé d'une haie arborée côté vallée, les vues sont donc absentes ou extrêmement limitées et la fréquentation y est très occasionnelle.

Repère 2 : Depuis la D20 située sur le plateau, dans la partie nord de la ZPPAUP, les pales sont visibles au dessus du boisement. Si on ne tient compte que du relief, les éoliennes serait visibles dans leur ensemble. Cependant, les boisements du coteau étant situés dans la ZPPAUP, ils sont par définition protégés.

Note :
hauteur des maisons = 6 m
hauteur des arbres = 15 m
hauteur des éoliennes = 150 m

ouverture visuelle en tenant compte des arbres

ouverture visuelle en tenant compte uniquement du relief

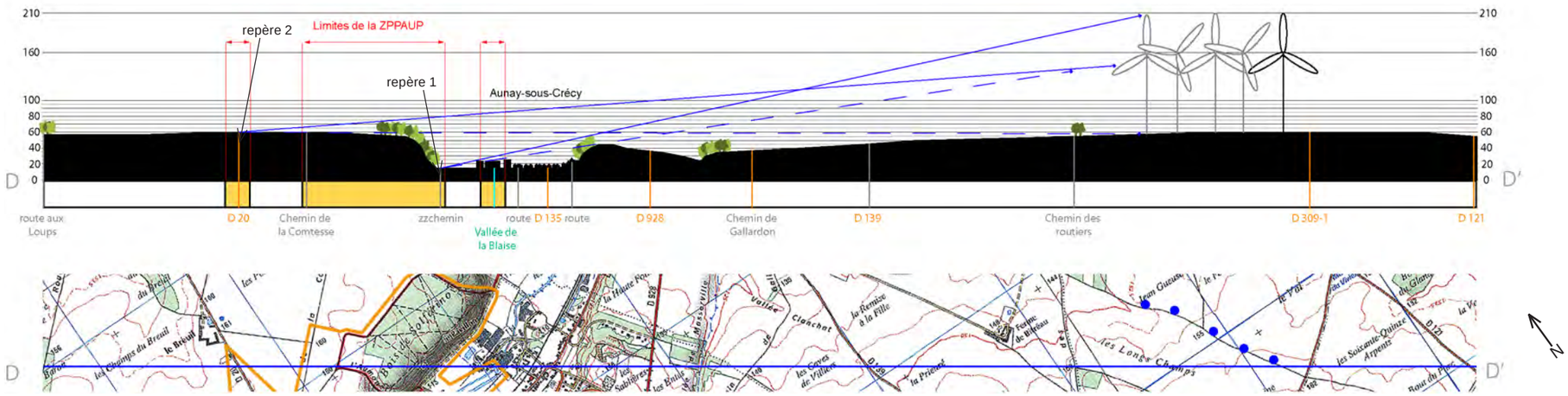

0 250m 500 m 1000 m

Conclusion

La conclusion est organisée de façon à résumer les impacts envisagés depuis la ZPPAUP et ses abords immédiats, en fonction des différentes entités paysagères présentes.

La vallée

La vallée est caractérisée par des coteaux boisés aux reliefs marqués. Dans ce contexte il n'existe aucune vue dégagée possible en direction du projet éolien (*cf. coupes A-2 et B p. 32*). Aucun impact visuel n'est envisagé depuis le fond de vallée.

Les coteaux

Rive droite, ce coteau tourne le dos au projet éolien et se situe dans le bois Louvet. Par conséquent aucune vue n'est possible sur le projet éolien.

Le coteau rive gauche, orienté vers le site de projet, est quant à lui habillé par le bois de Solférino. Dans ce contexte boisé les vues sont fortement limitées en direction du projet éolien. Cependant quelques percées visuelles (notamment en hiver lorsque les arbres sont dénudés) ont pu être identifiées et offrent des vues potentielles sur le projet éolien (*cf. photomontages n°1 et 2 p.23-24).* Dans chacun de ces cas, les éoliennes ne sont jamais visibles en entier. Seule une partie des pales est perceptible au dessus du boisement du coteau voisin. De plus, la présence de nombreux arbres et boisements caractéristiques de ce coteau laisse envisager des vues moindres lorsque les arbres sont en feuille.

Le village

L'agencement du village par son bâti et l'organisation de ses rues axées parallèlement à la vallée, offrent peu de vues en direction du projet éolien. Lorsqu'elles existent elles sont limitées et cadrées par le bâti et la végétation du site. Certains axes secondaires Nord-Sud débouchant sur le coteau (il s'agit de rues et chemins de desserte) offrent quant à eux des ouvertures visuelles potentielles en direction du projet éolien. Dans ce cas précis, seules les pales des éoliennes sont alors visibles (*cf. photomontage n°5 p.27*), le bois de Louvet sur le coteau rive droite créant un masque visuel important (*cf. coupe A-1 p.31*).

Les plateaux

Sur le plateau Nord (en dehors village) la prise de recul par rapport au relief des coteaux rend les masques visuels des boisements plus succin : les vues sont plus ouvertes et la profondeur de champ de vision est plus importante. Cette ouverture visuelle liée à l'absence de relief notable ou de masques visuels (masses bâties, boisements...) dégage des vues en direction du projet. Les pales des éoliennes sont donc visibles à l'arrière plan, mais les mâts des éoliennes restent toutefois masqués par les boisements situés à des plans intermédiaires (*cf. photomontages n° 7 et 8 p.29-30 et coupe D p33*). Les axes de transport présents de ce côté du plateau offrent une co-visibilité restreinte entre la silhouette du bourg de Crécy-Couvé et le projet éolien (*cf. p.10*).

Depuis le plateau Sud (en limite Sud de la ZPPAUP), l'absence de relief et de boisements offre une grande ouverture visuelle en direction du projet éolien. Le léger vallonnement de la région offre toutefois un masque partiel du bas des éoliennes (*cf. photomontage n°6 p.28*).
A noter : Il n'est pas possible d'observer à la fois le parc éolien et la ZPPAUP qui sont situés à l'opposé l'un de l'autre.

Les monuments historiques

Sur les sept monuments historiques inscrits situés au sein de la ZPPAUP seuls trois d'entre eux ont un visibilité ou une co-visibilité potentielle avec le projet éolien : l'église Saint-Eloi Saint Jean-Baptiste (*cf. photomontage n°3 p.25*), l'ancien baillage de Justice (*cf. photomontage n°4 p.26*) et la Terrasse (*cf. coupe C p.33*).

Pour ce dernier monument les éoliennes seront visibles depuis le jardin orienté en direction du projet, mais il n'existe pas de co-visibilité depuis l'élément inscrit (grille en fer forgé) orienté côté rue.

Le photomontage effectué depuis le deuxième étage de l'ancien baillage de justice permet d'envisager une vue très limitée sur les éoliennes. En outre, la salle depuis laquelle les éoliennes seront partiellement visibles n'est pas utilisée et n'est pas ouverte au public.
Les éoliennes ne seront pas visibles depuis l'étage inférieur compte tenu du bâti et des masques végétaux présents.

Enfin le photomontage effectué aux abords de l'église permet de confirmer une vue très réduite sur le projet. Ce point de vue correspond également à une des rares ouvertures visuelles identifiées au sein du village.

Nous avons cherché dans le cadre de cette étude à identifier les points critiques depuis lesquels le projet éolien pouvait être perçu. Il en résulte, qu'à l'échelle de la ZPPAUP de Crécy-Couvé et de ses abords immédiats, l'impact du projet éolien envisagé reste très faible et que dans la majorité des cas les éoliennes ne seront pas visibles.

La présence des éoliennes ne remet en question ni l'intérêt historique, ni l'intérêt de la structure urbaine et paysagère de Crécy-Couvé (raisons de l'existence de la ZPPAUP). Les grandes structures paysagères du site et sa mise en scène, et, d'un façon générale le lien apparent entre une volonté humaine et un territoire particulier qui s'exprime à Crécy-Couvé (et qui fait tout l'intérêt des lieux) ne sont pas bouleversés.